

10533 - La somme collectée pour construire la mosquée s'avère insuffisante

La question

Nous avons recueilli une contribution financière de 20.000 rials destinée à la construction d'une mosquée. Cette somme étant nettement insuffisante, est-il permis de l'utiliser pour d'autres projets ou d'en faire une contribution à la réalisation partielle d'un édifice ou pour la réfection d'une mosquée ?

La réponse détaillée

Cherchez une mosquée pouvant être construite avec ladite somme, même à l'extérieur du Royaume (d'Arabie Saoudite). Si vous n'en trouvez pas, vous pouvez en faire une contribution à la construction d'une mosquée grâce à l'achat d'un terrain ou de certains matériaux de construction ou au paiement du salaire des ouvriers ou d'autres (services). Ce qui permettra au donateur initial d'être récompensé par Allah. Allah le sait mieux.